LA TRIBUNE

Mensuel de la C.G.T. pour les travailleurs immigrés
N° 0 - Spécial 40e Congrès - Nouvelle formule

QUE FONT-ILS
à GRENOBLE ?

COURRIER

M. Claude MAURY
à Paris 75008

Notre section est implantée dans une grande école catholique du 8e arrondissement où nous avons réussi par la lutte et une activité continue à devenir majoritaires au C.E. et aux D.P., au fil des années.

Pour cela, nous avons été aidés sérieusement par le bulletin UNIDAD, que nous ventilons régulièrement aux dix travailleurs espagnols de notre établissement dont sept ont déjà rejoint la C.G.T.

Aussi, je pense qu'il est juste de faire quelque chose pour M.O.I.-Information, seulement notre section n'est pas bien riche, du fait que nous sortons notre propre bulletin d'entreprise.

Cependant, pour commencer et pour soutenir le combat de masse et de classe que vous nous aidez à mener avec nos camarades étrangers des personnels de service, je joins à ma lettre un chèque de 20 F ainsi que nous le ferons au début de chaque trimestre.

SÉGRÉGATION SOCIALE ET RACIALE

En tant que citoyen, j'ai pensé qu'il était de mon devoir de porter à votre connaissance le fait suivant :

Le mardi 10 octobre 1978, à 8 h 45, à la station de métro Place d'Italie, j'ai été interpellé par deux gardiens de la paix qui ont exigé, sans ménagement verbal d'ailleurs, que je décline mon identité dans un premier temps. De cette exigence, j'ai simplement demandé à ces deux représentants de l'ordre — de quel ordre — les raisons de cette interpellation, leur faisant remarquer que je n'avais ni troublé l'ordre qu'ils prétendaient défendre, ni commis un délit.

J'ai refusé devant une telle attitude de montrer mes papiers d'identité. La seule réponse — elle est significative — trouvée par ces policiers en tenue pour justifier leur manière d'agir a été la suivante :

« Nous avons le droit d'arrêter les personnes douteuses... »

Originaire des Landes, il se trouve que je suis brun et frisé. J'en ai donc conclu qu'était douteux tout individu bronzé, brun.

Comme par hasard, dans le même temps, ces deux personnages avaient également interpellé un travailleur immigré. En réponse à l'injure, teintée d'un racisme évident, je me suis permis de dénoncer assez fort le scandale qui consiste à ennuyer les citoyens et les individus pour des motifs réels inavouables. J'ai crié bien fort mon indignation de sorte qu'un certain nombre de personnes stationnaient autour de nous.

Est-ce que les deux représentants de l'ordre ont été surpris par la dimension donnée à l'incident ? Ce qui est sûr, c'est que, sans avoir montré nos papiers, ces messieurs de la police nous ont laissés partir, moi et mon compagnon de circonstance.

Cet incident n'est pas isolé. En ce qui me concerne, c'est la deuxième fois que cela se produit. La fois précédente c'était gare de l'Est où je prends mon train pour me rendre de mon travail à mon domicile. Qui n'a pas remarqué, sous prétexte de prévenir une délinquance, ces contrôles intempestifs et souvent humiliants sur la voie publique dont le plus souvent sont victimes des individus dont l'aspect les désigne comme étrangers.

Ces réminiscences fascistes sont inacceptables. « La société libérale avancée » décernerait-elle pour chaque femme et chaque homme la part de la liberté à laquelle il a droit selon ses origines et sa couleur de peau ?

En espérant que le présent témoignage contribuera à lutter contre la ségrégation raciale et sociale.

M. Alain DESMOND
94 Champigny-s.-Marne

Fêtes de fin d'année.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la compagnie Air France assure de nombreux vols supplémentaires vers votre pays d'origine au départ de Paris, Lyon, Marseille et Lille.
Selon les demandes, d'autres vols pourront être étudiés au départ de certaines villes de province.

Pensez à vos vacances, réservez vos places à l'avance. Dès maintenant, renseignez-vous auprès des Agents de voyages ou des agences Air France.

AIR FRANCE

منبر العامل
التونسي الجزائري المغربي
O TRABALHADOR
unidad
lavoro
işçinin gücü
YU RADNIK

ÉDITORIAL

sommaire

3	Editorial de Georges Séguy.
4	Au fil du mois.
5 à 9	Dossier-débat.
10	Depuis le 39e Congrès.
11	En direct de...
12	Chronique juridique : Renouvellement des certificats de résidence des travailleurs algériens.
13	Information culturelle : La Mal Vie.
15	A.E.F.T.I. !
16	Comment se fait le journal.

RÉDACTION :
Maria ANTUNES - Marius APOSTOLO - Denis BORD - Serge CAPPÉ - Refii DEDE - Abdalha FRAYGUI - Diamantino GALVAO - François LANÇON - Mohamed RAHJ - Lucio SANTIAGO - Habib SASSI.

MAQUETTE :
Brigitte GUNALP.

PHOTO :
BREZOT - DELIUS - LORRE - SMOLIANOFF.

PUBLICITÉ :
A.C.P. - 6, Bd Poissonnière - 75009 PARIS.



Imprimerie Lensoise - 62300 LENS - Directeur de publication : Marius Apostolo - N° C.P. 276 D 73 - Travail exécuté par des ouvriers syndiqués.

Parmi les objectifs du 40e Congrès un des plus importants est sans conteste celui d'avoir pour demain une C.G.T. au plus près des travailleurs.

Ceux-ci appartiennent à une seule classe ouvrière, mais ils sont différents. Ils ont ce que l'on appelle dans le jargon syndical une « spécificité ».

Ainsi, les femmes, les I.C.T., les jeunes et bien sûr les immigrés subissent l'exploitation d'une manière différente, ils ont à partir de là des problèmes particuliers, des revendications particulières.

Pour être au plus près des travailleurs, il faut bien connaître ces problèmes.

Il est nécessaire à la fois de bien comprendre les travailleurs en fonction de ce qu'ils sont, mais aussi de bien nous faire comprendre d'eux.

Les travailleurs immigrés qui subissent une surexploitation terrible, sont confrontés à des problèmes supplémentaires, langue, culture, racisme, qui s'ajoutent à leur situation déjà si pénible.

Dans ces circonstances, une des responsabilités de la C.G.T. c'est de chercher à éliminer les obstacles à une compréhension réciproque. C'est une condition de l'efficacité syndicale. Les journaux en langue, nouvelle formule, pourront être le moyen d'aller dans le sens du renforcement.

Pour cela les militants de la C.G.T. devront faire de la diffusion de ces journaux une tâche importante de leur activité. En effet la C.G.T. ce n'est pas simplement l'organisation des travailleurs français, c'est aussi l'organisation de toute la classe ouvrière, donc des travailleurs immigrés qui y ont toute leur place.

Agir ainsi contribuera à faire du mot d'ordre « être au plus près des travailleurs » une réalité.

Ce qui aidera à mettre la C.G.T. à l'heure de notre temps, à l'heure du 40e Congrès.

Georges SEGUY, Secrétaire Général de la C.G.T.

UNE LETTRE QUI VAUT DE L'OR

Ce 10 octobre, en ouvrant sa boîte aux lettres, Jean LAGET, comme les 23 licenciés restant encore sans travail, trouvait une lettre qui mettait fin à 18 mois d'angoisse et d'incertitude.

La Direction des ARCT lui annonçait sa réintégration. Suivant actuellement un stage de perfectionnement professionnel, Jean LAGET ne sera réintégré qu'avec les cinq derniers, en avril 1979.

Une subvention de 12 000 F a été prévue pour compenser le préjudice financier des licenciés jusqu'à leur réembauche.

Avec ces réintégrations l'ensemble des licenciés a trouvé une solution.

ACTUALITÉ

Chaque mois les lecteurs de *La Tribune, O Trabalhador, Unidad, Lavoro, Iscinin gucu* pourront retrouver dans ces colonnes de la page 4, les événements sociaux ou économiques du mois écoulé.

Ce sera pour certains la seule source d'informations sur ces questions, dont ils pourront disposer. Ce sera pour tous l'occasion de réfléchir sur les actions menées.

1er NOVEMBRE : 24 ans plus tard

Au moment où les travailleurs et le peuple algériens s'apprêtent à célébrer le 24e anniversaire du déclenchement de la lutte pour l'indépendance nationale, la C.G.T. tient à saluer chaleureusement l'UGTA et l'ensemble du peuple algérien, pour l'œuvre immense accomplie, en dépit du lourd héritage colonial, dans la transformation économique, sociale et culturelle...

Nous sommes persuadés que les liens fraternels existants entre l'UGTA et la CGT, iront en se renforçant pour répondre toujours mieux aux intérêts des travailleurs d'Algérie et de France, ainsi que de notre action commune visant à l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial conforme aux intérêts de tous les peuples.

UN SUCCÈS POUR L'ENSEMBLE DES MARINS

François LAGAIN, secrétaire de la Fédération CGT des Syndicats Maritimes précisait la portée réelle du succès obtenu après plus de deux semaines de grève, la première depuis 25 ans :

Ce sont les conditions de salaires dans lesquelles 51 travailleurs indonésiens ont été embarqués sur trois bateaux de croisières de la NCP (Nouvelle Compagnie de Paquebots), qui a provoqué le mouvement. Au lieu des 3 000 F environ de salaire versés à un travailleur français conformément aux conventions collectives, la société de sous-traitance qui les recrute pour le compte de la NCP les paie 508 F par mois.

Cela veut dire que ces méthodes honteuses de discrimination pouvaient être introduites sur tous les navires français.

Nous avons obtenu l'exclusion du recrutement par des marchands d'hommes et l'application intégrale pour tous des conventions collectives sur tous les navires français en quelque lieu qu'ils puissent se trouver.

Si la position du gouvernement était traduite en terme terrestre, c'est comme si une enclave internationale était cédée sur notre territoire aux entreprises en difficultés au sein de laquelle le droit social français ne serait pas applicable et où les patrons pourraient embaucher des immigrés à 500 F par mois, c'est-à-dire à des conditions relevant de l'esclavage.



TRINITÉ

15 novembre 1978

C'est la première fois depuis 10 ans qu'une manifestation syndicale est interdite dans la capitale. C'est pourquoi le rassemblement prévu au Plateau Beaubourg n'a pu se tenir. Mais les travailleurs de la Région Parisienne n'ont pas accepté d'être ainsi bafoués et ils ont riposté en participant massivement au rassemblement à la Trinité le 15 novembre 1978.

Dénonçant l'un des plus grands scandales de cette fin du 20e siècle : le chômage, ils ont présenté les solutions pour vivre au rythme des progrès techniques et scientifiques sans sacrifier l'homme.

Parmi eux, venus témoigner sur le podium dressé à cette occasion, répondant aux questions des journalistes, des travailleurs immigrés et français venus aussi bien d'entreprises en lutte pour l'emploi, que des centres permanents de formation de l'ex A.E.E. (Association pour l'Enseignement aux Étrangers) dont la suppression entraîne l'abandon d'une formation pour 20 000 travailleurs.

Mais se faisait également entendre l'écho des jeunes fils et filles d'immigrés dont près de 20 % sortent de leur scolarité sans savoir lire ni écrire.

Georges SEGUY devait conclure cette journée d'action en invitant au développement des luttes unitaires pour l'emploi pour TOUS.

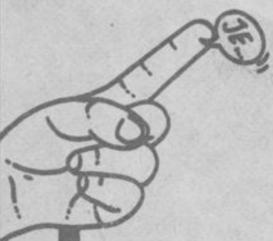
Chaque numéro du journal comportera un dossier sur une question particulièrement sensible à chacune des immigrations. Si le thème du dossier sera commun aux divers journaux chacun le traitera en fonction de sa propre situation.

LE DÉBAT

UN CONGRÈS AUDACIEUX NOVATEUR ET CONQUÉRANT!







TRAVAILLEURS IMMIGRÉS : PAS DE MARGINALISATION

Le 5 septembre dernier, au meeting de Pantin, Georges SEGUY déclarait :

« L'appel à la mobilisation, à l'union, à la lutte s'adresse aux immigrés que nous n'entendons pas prendre sous notre fraternelle protection, mais que nous convions à combattre avec nous, à part entière, dans l'action et l'exercice des responsabilités syndicales. »

En quelques mots, cette phrase rappelle notre conception fondamentale de classe et de masse qui nous guide depuis fort longtemps, mais que nous ne sommes pas encore parvenus à la faire passer **partout** dans la pratique syndicale, malgré des progrès incontestables réalisés à différents niveaux.

Les principaux documents soumis à la discussion du 40e Congrès Confédéral, et ce n'est pas un hasard, ne réserve pas un sort **à part** aux aspects spécifiques de l'immigration, là encore pour des raisons fondamentales.

Il n'y a pas, d'une part, la classe ouvrière qui se heurte à des difficultés d'ensemble face au pouvoir et au C.N.P.F.et d'autre part, les « catégories » : femmes, jeunes, immigrés... qui ont des problèmes spécifiques.

Il n'y a pas, d'une part, les organisations syndicales avec leur direction élue, et d'autre part, le responsable à l'immigration, les commissions, les groupes de langue, les permanences qui agissent de façon autonome, à côté de la direction syndicale. Il y a une seule et même classe ouvrière, un ensemble de travailleurs : hommes, femmes, jeunes qui se situent dans les mêmes rapports sociaux de production face à l'exploitation capitaliste d'ensemble dont ils souffrent à des degrés divers.

Parmi eux, il y a des O.S., des professionnels, des gars du bâtiment, des métaux, de la chimie, des jeunes, des femmes ; il y a des immigrés : jeunes, femmes, moins jeunes, qui ont des problèmes particuliers dans leur branche professionnelle, dans leur catégorie sociale en tant que jeunes ou en tant que femmes.

Il y a les immigrés qui, non seulement se heurtent à la politique globale du pouvoir et du C.N.P.F., mais qui ont aussi des problèmes spécifiques en raison de leur statut particulier, leur situation de transplantés, leurs coutumes, leur culture, leurs rapports avec les travailleurs français et la population, leurs sentiments envers leur pays d'origine.

Il n'y a pas, il ne devrait pas y avoir, nulle part des syndiqués français ayant un statut « privilégié » dans la C.G.T. et dans les directions syndicales et des syndiqués immigrés que l'on prend sous la « protection » de l'organisation syndicale, dont on « défend » les revendications, dont on est « solidaires ».

Il y a des syndiqués majeurs dans la C.G.T., français et immigrés, hommes et femmes, à part entière, à égalité de droits et de devoirs.

Il y a une lutte commune de l'ensemble des travailleurs contre les mêmes adversaires.

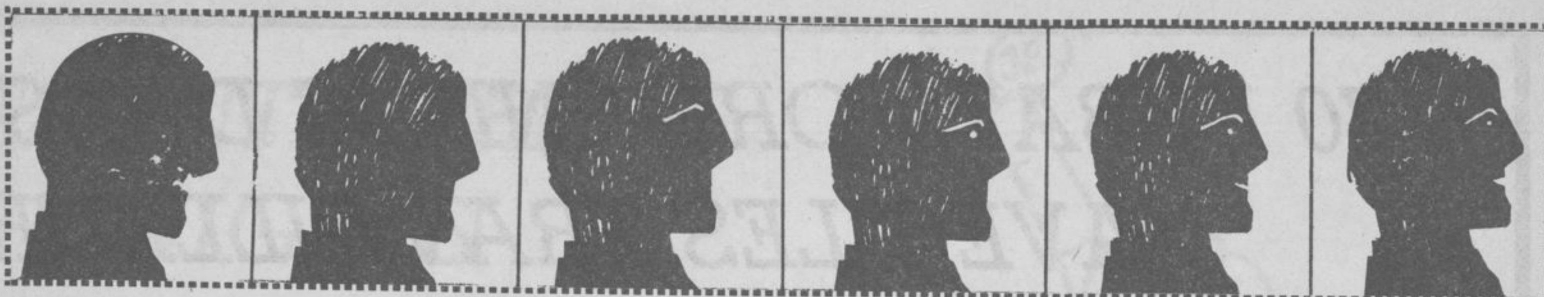
Il y a des revendications particulières que les organisations syndicales prennent en compte dans la bataille générale, toutes les directions syndicales à tous les niveaux, les immigrés ayant toute leur place dans ces directions, à égalité de droit et de devoir, compte tenu de la composition sociale de la classe ouvrière.

C'est à partir de ces conceptions que se définit le rôle du responsable à l'immigration, de la commission M.O.I., des groupes de langue, véritables commissions de travail qui agissent en étroite liaison avec la direction syndicale à quelques niveaux que ce soit.

Alors, mais alors seulement, les problèmes de l'immigration ne seront pas marginalisés, dans la classe ouvrière et dans l'organisation syndicale.

Marius APOSTOLO,
Membre de la C.E. de la C.G.T.

40e CONGRÈS DE LA C.G.T.



UNE NOUVELLE DIMENSION

Entretien avec Habib SASSI, membre de la CE de la CGT

AU 40e Congrès vont s'exprimer une multitude de questions, parmi celles-ci, tu soulignes la nécessité d'une dimension nouvelle de la C.G.T., de quoi s'agit-il ?

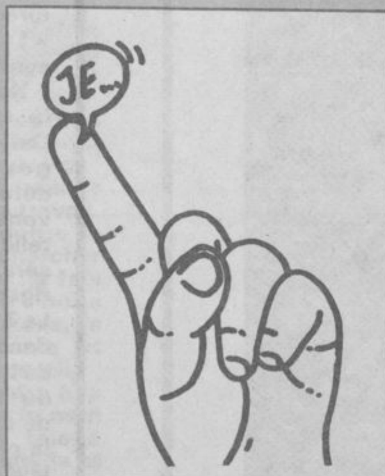
SASSI : « Il s'agit de la nouvelle dimension que revêt aujourd'hui la communauté d'intérêt entre Français et immigrés. Leurs luttes communes sont rendues plus indispensables du fait de l'aggravation de la crise. Il ne s'agit plus seulement d'une solidarité entre différents secteurs d'activité ou différentes nationalités. Il s'agit bien d'intérêts communs au sens le plus complet de cette notion du fait de la convergence ou de la communauté des intérêts de classe. »

Pourquoi parler d'une dimension nouvelle à cette lutte commune ?

SASSI : « D'une part la C.G.T. ne peut accepter qu'après avoir contribué à l'expansion de l'économie française, voire la reconstruction de la France (qu'ils ont si cher payé) les travailleurs immigrés se voient rejetés sans garantie pour leurs droits et acquis et sans perspective de lendemain. D'autre part défendre aujourd'hui un immigré c'est défendre aussi l'emploi des Français. »

Pourquoi le souligner avec tant de force ?

SASSI : « Parce que la question du refoulement n'est plus seulement aujourd'hui une arme de division du point de vue des idées, mais un des objectifs à moyen et court terme de la politique actuelle du pouvoir.
C'est l'exigence d'un taux de croissance faible décidé à Bonn ou la course au profit à l'étranger, au détriment de l'économie nationale, c'est encore la tentative d'imposer la mobilité des Français à l'extérieur en s'expatriant dans les pays du tiers monde.
D'autre part un grand nombre de travailleurs français, voire d'adhérents ou de militants, ne mesurent pas la dimension des problèmes ainsi posés, à savoir les conséquences pour l'emploi.
Les explications sont rendues plus nécessaires tant dans nos écrits que notre propagande pour faire barrage tous ensemble, Français et immigrés, à la nouvelle offensive du patronat et du pouvoir. La riposte de la C.G.T. avec rigueur s'impose. »



De quelle C.G.T. les travailleurs ont-ils besoin ?

SASSI : « Aborder le thème : de quelle C.G.T. ont besoin les travailleurs, c'est aussi écouter ce que pensent les travailleurs de la C.G.T., pour aborder cette question voyons ce que pensent les immigrés de la C.G.T.
Une partie pense que la C.G.T. joue un rôle d'avocat, on va la voir quand il y a un problème, on la juge selon les résultats. C'est l'organisation à qui on délègue ses pouvoirs : on vote pour la C.G.T., on fait grève avec la C.G.T. et le cas échéant c'est la faute de la C.G.T...
Une autre partie pense que la C.G.T. vient les voir en cas d'élections professionnelles, de mouvement, de luttes. Elle ne prend en compte que les revendications générales.
Il est des revendications qui ne sont pas seulement l'affaire d'Hamed ou de José, mais l'affaire du syndicat.
Ces deux façons différentes de voir la C.G.T. amène à une réflexion générale : d'une part sur la conception qu'un nombre important de travailleurs français ou immigrés ont encore en 1978 de la première centrale syndicale : la C.G.T. ne peut plus être uniquement un avocat à qui les travailleurs font confiance. Les travailleurs peuvent compter sur la C.G.T., mais avec eux. Il s'agit de donner une autre dimension à l'idée : les travailleurs doivent-ils adhérer à la C.G.T. pour qu'elle les défend ou pour qu'ils se défendent ?
D'autre part pour les travailleurs immigrés, le langage paternaliste de protection est dépassé à notre époque. La C.G.T. a le devoir de leur parler le langage de la lutte de classe. Certes, la prise de conscience n'est pas spontanée. Mais les ouvriers agricoles, qui ont quitté la campagne pour l'industrie ont mis du temps avant de prendre conscience. L'exploitation capitaliste et la lutte de classe sont pour eux aujourd'hui des réalités. Les travailleurs immigrés eux aussi feront leur expérience dans la vie quotidienne.
Mais c'est aussi approfondir le rôle joué par les directions des organisations syndicales dans la prise en charge des revendications des travailleurs immigrés et leur insertion dans l'action générale de la C.G.T. à chacun des niveaux de l'organisation.
A travers le constat que nous pouvons faire, sans perdre de vue les progrès réalisés, nous trouvons sur le plan des revendications d'un côté celles dites spécifiques ; sur le plan de l'organisation d'un côté la direction syndicale et d'un autre côté la commission de la M.O.I., c'est cette façon de voir les choses qu'il nous faut changer, car si la différence entre le rôle d'une organisation et celui d'une commission de travail est perçue sur le plan théorique, dans notre démarche pratique de tous les jours cela l'est moins. Dans notre pratique syndicale malheureusement un grand nombre de nos organisations considèrent encore que la question de l'immigration est quelque chose en plus. Elle est alors l'affaire de spécialistes.
Aujourd'hui, nous avons à prendre en compte la nouvelle dimension à la fois de la communauté d'intérêt et de la lutte commune des Français et des immigrés.
Une C.G.T. qui s'adapte aux changements intervenus, nous impose que les questions des différentes catégories professionnelles et des différentes composantes des travailleurs, telle que l'immigration, soient réellement de la responsabilité collective des directions des organisations syndicales de la C.G.T. à tous les niveaux. »

70 DÉBATS ORGANISÉS DANS LES ENTREPRISES AVEC LES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS



Au foyer ADEF de Vaujours le 7-10-78 :

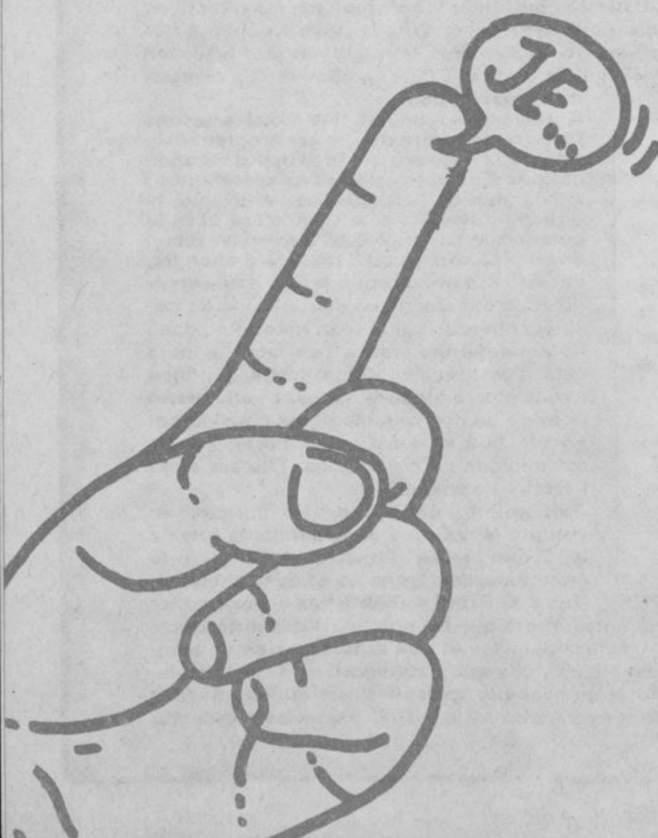
Les travailleurs-résidents se sont exprimés en disant que sans la C.G.T. au foyer on n'aurait pas pu mener l'action, par conséquent il faut continuer à payer ses timbres régulièrement, à maintenir l'unité autour de la C.G.T.

Question : Pensez-vous que la C.G.T. défend bien vos intérêts à l'entreprise comme au foyer ? En tant qu'immigrés pensez-vous que la C.G.T. vous défend de la même manière qu'elle défend les travailleurs français ?

Réponse : Tous ont été unanimes pour dire que oui en général la C.G.T. défend bien tous les travailleurs, oui mais il y a des fois des problèmes :

Dans mon entreprise (ent. LAMBERT bâtiment) les immigrés nous sommes 70 %. Les camarades français, aux élections du personnel, n'ont pas voulu présenter des camarades immigrés. Résultat, un syndicat de Français et un syndicat d'immigrés. Nous ne sommes pas d'accord, c'est la division.

Au foyer, la C.G.T. fait son travail. Mais nous trouvons quand même qu'une réunion tous les deux mois ce n'est pas suffisant, on n'est pas assez informés (il est vrai que les délégués C.G.T. des résidents ont quelques difficultés à s'adresser aux résidents et ne s'adressent à eux que si il y a quelqu'un de l'extérieur qui vient).





Dans l'Isère les syndiqués immigrés débattent

Une commune — Domène — bien calée entre les monts alentours, et le soleil de novembre s'attardant sur les branches des sapins. Une Union Locale (U.L.) ayant pris dès sa naissance un départ rapide.

28 travailleurs immigrés présents, plus 7 militants français : « Le problème c'est le logement, dit un travailleur immigré. Il n'y a pas de foyers, on ne peut se loger en HLM : c'est cher... ».

« Oui, c'est vrai ».

« On se loge où on peut ».

« Ça ne peut plus durer ».

A une question du secrétaire de l'U.L. : « Que pensez-vous de la C.G.T., on a bien des défauts dans notre travail. Il faut le dire. C'est la C.G.T., c'est vous. »

Les réponses sont venues directes, franches.

« La C.G.T. c'est notre syndicat. »

« Heureusement qu'il est là. »

Certes ces réponses ne gommaient pas les défauts que nous pouvons avoir, mais avec une telle confiance, comme il sera plus facile de les corriger et de mieux faire.

La TOUR du PIN, 17 h 30, dans la salle des mariages de la mairie, une vingtaine de travailleurs immigrés de chez DIKSM (métaux), la première question soulevée fut le logement. Puis les salaires, les conditions de travail, l'emploi.

« On nous fait faire le tour de l'usine. »

« On ne reste jamais à la même place. »

« Le patron veut nous décourager. »

Gravement, un travailleur explique :

« Un chef m'a interdit de parler dans ma langue maternelle avec mes camarades de travail. C'est du racisme. »

« Nous les immigrés on est syndiqués à la C.G.T., pourquoi les Français ne font-ils pas comme nous. »

« Autour de nous, on entend parfois dire : il y a du chômage et il y a des immigrés qui travaillent. »

Sur tous ces problèmes il a fallu s'expliquer !

Oui, dans l'Isère, le 40e Congrès se discute avec les travailleurs immigrés.



Questions posées au Congrès de l'U.D. 92 par L. Chedemois

Pour la C.G.T. dans les Hauts-de-Seine l'immigration n'est un problème ni marginal, ni mineur : Il est une des composantes essentielles de la qualité du syndicat de masse de la C.G.T. du département.

Un travail positif a été réalisé en ce sens : il nous faut l'approfondir, l'intensifier et l'étendre : Renforcer la C.G.T. en qualité et en quantité parmi la main-d'œuvre immigrée est une nécessité.

La question est d'autant plus sérieuse que le patronat met en place de nouvelles structures pour doubler les organisations syndicales et les faire apparaître inutiles. L'expérience de la C.G.T. chez Citroën, Simca, montre qu'il faut être très vigilants, le danger est réel : pas simplement auprès des immigrés d'ailleurs.

Cette nouvelle agression du patronat rend plus urgente encore la nécessité de développer la démocratie syndicale et ouvrière pour être au plus près des travailleurs, pour que tous les travailleurs se sentent bien chez eux, dans leur C.G.T., sans distinction d'opinion politique, philosophique, religieuse, ni d'âge, ni de sexe, **ni de nationalité.**

Sans entrer ici dans toutes les applications : je suis d'accord avec le rapport qui a parlé de la nécessité de la circulation des idées et de l'information dans le syndicat, de la large consultation des syndiqués, de la possibilité pour tous de faire entendre leur point de vue : cela exige beaucoup des directions syndicales par rapport à l'immigration.

Dans un département de la Régie Renault, la décentralisation des sections syndicales en fonction des ateliers et secteurs de travail s'est traduite d'une part, par un renforcement des adhésions, d'autre part par la prise de responsabilités syndicales effectives par des travailleurs immigrés. Le syndicat n'existe pas au-dessus d'eux, et simplement en leur faveur, pour leur défense, mais avec eux, par eux : la C.G.T. devient davantage l'affaire des syndiqués.

C'est dans le même sens que nous devons améliorer le style de travail des délégués élus des travailleurs : c'est vrai partout, mais spécialement avec les travailleurs immigrés. Les camarades qui remplissent cette responsabilité savent bien ce qu'il faut de contact, de présence, d'écoute et partage de vie et de lutte, de sympathie profonde, en même temps que d'un grand sens politique syndicale. Là peut être plus qu'ailleurs, pour être un militant de classe, il faut être un « homme de masse » — et quand je dis homme de masse ce n'est pas restrictif : des camarades femmes assument avec une grande compétence une activité de masse parmi les immigrés, créent un courant de confiance et d'adhésion à la C.G.T. et forment des responsables. Ça aussi c'est nouveau, tant mieux.



Chez BTB, ancienne Marielle de Neuilly-s-Marne

ROSA - Portugaise et déléguée du personnel

Certains parmi nous ont plus de 10 ans de maison. Mais le nouveau patron (BTB) considère que nous avons été embauchés à partir du moment où il prit la maison en main et ne nous reconnaît pas l'ancienneté. Il va falloir nous battre pour lui faire admettre notre droit.

GILBERTE - Française

Actuellement, les 35 heures par semaine sans perte de salaire est une nécessité. Il y a beaucoup de chômage, et certaines personnes parmi le personnel font jusqu'à 12 heures par jour. C'est pas normal.

ROSA

Je me lève à 5 h 30, je fais à manger (la gamelle) pour mon mari et petit déjeuner pour la famille. A 7 heures je réveille mon fils, je lui donne son petit déjeuner *et je cours* l'amener à l'école, puis je pars *en courant* au travail. A 12 heures je quitte le travail, *je cours* chercher mon fils à l'école, je fais le manger pour nous deux, nous mangeons, je le ramène à l'école *et cours* encore au travail. A 17 heures je rentre à la maison, je reprends mon fils à l'école, je fais à manger pour la famille et je me couche toujours tard. *C'est pas une vie, je suis sur les nerfs, je suis très fatiguée.*

GILBERTE

On est toutes à peu près dans le même cas, on devient dingues.



UN CONGRÈS AUDACIEUX NOVATEUR ET CONQUÉRANT !



DEPUIS LE 39e CONGRÈS...

5 rendez-vous qui ont comptés pour l'immigration



PÉTITION

Dans l'unité avec la C.F.D.T., la C.G.T. organise une journée nationale d'action sur les problèmes de la main-d'œuvre immigrée, des pétitions signées dans les entreprises sont portées en délégation au nouveau secrétaire d'État à l'Immigration, Paul Dijoud, le 21 février 1975.
(La délégation de Renault Billancourt qui apporte sa pétition sur un rouleau de papier).



TABLE RONDE CONTRE LE RACISME

Le racisme devient de plus en plus préoccupant, Chirac, Premier ministre alors, ne craint pas d'alimenter ce courant en affirmant publiquement que le départ des immigrés permettrait de réduire le chômage. La C.G.T. décide de lancer une vaste campagne d'information au moyen de cahiers de témoignages rédigés par ceux et celles qui, victimes de propos ou de gestes racistes, veulent les dénoncer publiquement. Le 15 avril 1976, une table ronde rassemble des spécialistes de toutes disciplines. Confrontés à ces témoignages, ceux-ci dénoncent chacun des aspects du racisme.



4e CONFÉRENCE SUR LES PROBLÈMES DE LA MAIN-D'ŒUVRE IMMIGRÉE

400 délégués français et immigrés réunis dénonçant les conséquences d'une politique raciste.
Quelques jours auparavant, Poniatowski avait fait expulser 18 militants résidents des foyers Sonacotra. Décidée à améliorer l'activité de la C.G.T. en direction de la main-d'œuvre immigrée, la 4e Conférence adoptait une nouvelle charte revendicative, décidait d'un plan de travail ambitieux, des journées d'étude dans 50 Unions Locales, 50 grandes entreprises et 30 Unions Professionnelles, du développement de notre action dans les foyers, de la diffusion payante du journal.



14 ORGANISATIONS SYNDICALES UNIES CONTRE LES REFOULEMENTS

En réponse aux graves décisions prises par le gouvernement contre les immigrés, mesures dites Stoléru, à l'initiative de la C.G.T., la C.F.D.T. et la F.E.N. invitent à Paris toutes les organisations syndicales des pays d'origine des travailleurs immigrés à se réunir pour examiner les mesures à prendre pour s'opposer à ces décisions. Toutes répondront à l'appel. Un vaste mouvement d'opinion se dégagera de cette rencontre qui contribuera à mettre en échec le pouvoir.
(Paris le 25 novembre 1977).



FOYERS

Depuis 1974 des actions sont engagées dans les foyers de la Sonacotra notamment. Sous diverses formes les résidents imposent la négociation soit au niveau du foyer, soit au niveau de l'organisation gestionnaire, voire même sur le plan national avec le secrétaire d'État à l'Immigration. Cependant le pouvoir cherche à imposer ses volontés par la force. Avec l'aide du ministre de l'Intérieur, il tente de briser le mouvement par l'expulsion de 16 résidents à Pâques 1976. Tous seront réintégrés. Puis il tente de poursuivre devant les tribunaux ceux qui suspendent le paiement de leur loyer. En réponse la C.G.T. organise l'action, des milliers de signatures sont recueillies sur la pétition nationale. Aujourd'hui encore l'action se poursuit tant à la Commission « Belmont » qu'au niveau de chaque foyer...

EN DIRECT DE...

Des milliers d'initiatives sont prises chaque mois par les travailleurs immigrés, des actions, des luttes sont engagées qui ne trouvent pas écho dans la presse. Cette page se voudra le reflet de toutes ces actions.

CHRYSLER : DES ÉLECTIONS PAS COMME LES AUTRES

La direction Chrysler risque de ne pas faire la loi lors des prochaines élections professionnelles.
Après saisie du tribunal, par la C.G.T., pour non-respect de la convention collective et de la loi électorale, le juge d'instance a pris certaines décisions qui peuvent changer bien des choses. Ainsi, pour « supprimer toutes les irrégularités commises par la direction », les élections fixées normalement les 5, 6, 10 et 11 octobre ont été reportées à une date ultérieure. Un mandataire de justice doit être nommé avec pour mission de réunir les parties intéressées et de négocier l'organisation matérielle des élections. Il est chargé aussi de présider une commission d'experts et de collaborateurs de son choix qui doivent veiller au bon déroulement du scrutin.

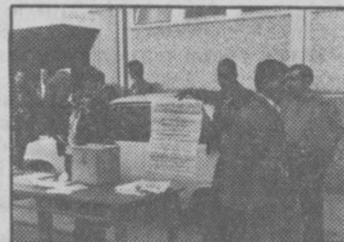


LUTTES ET SUCCÈS DANS L'HOTELLERIE

Considérant insuffisantes les propositions de la direction concernant les augmentations de salaires, le personnel de l'hôtel Sofitel (Paris 15e) s'est mis en grève à l'appel de la C.G.T. L'unité des travailleurs, le ralliement de F.O. au mouvement ont permis d'obtenir en une journée et demie de grève, 4,5 % d'augmentation des salaires, la garantie d'une « concertation » préalable pour le calendrier des salaires 79, ainsi que le paiement des jours de grève.
A l'hôtel Nikko (Paris 15e) le 17 octobre, l'ensemble du personnel technique obtenait une augmentation mensuelle de 190 F en plus de 5 % pour certains ouvriers à la suite d'une grève d'une journée. Le lendemain c'était le personnel immigré de « la plonge » qui déclenchait un mouvement de grève, contre le refus de la Direction de leur accorder la possibilité de cumuler leurs vacances afin de pouvoir partir 2 mois dans leur pays d'origine. Avec cynisme la direction répond par le chantage au chômage. Les travailleurs de « la plonge » ne sont pas dupes et la lutte continue.

MEAUX : LE 5 NOVEMBRE

L'amicale des Travailleurs Tunisiens en France organisait une matinée artistique à Meaux, dimanche 5 novembre. Il y a quelques jours à peine, tombait à Tunis le verdict contre Habib Achour et les autres militants syndicaux. L'Union Locale C.G.T. décidait de proposer, devant la porte de la salle des fêtes, la solidarité aux emprisonnés. Près de 300 travailleurs tunisiens ont signé la pétition, malgré la menace du Consul. Avec les délégations des entreprises de la localité les pétitions seront portées au consulat. Ainsi la solidarité ne se relâche pas pour obtenir la libération des emprisonnés.



L'UNION LOCALE DE MARTIGUES ÉCRIT AU PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHONE

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance la situation désastreuse en matière d'hygiène et sécurité dont sont victimes les résidents du Foyer « La Pinède », route de St-Pierre à MARTIGUES dont la gérance est assurée par l'association des foyers de Provence.
Lors d'une délégation, le 27 avril 78, en préfecture, nous avions fait part de cette situation au service intéressé.
Il nous avait été répondu qu'un programme de travaux d'amélioration avait été approuvé !
A plusieurs reprises nous nous sommes rendus sur place, et nous avons pu constater que les travaux de rénovation avancent très lentement, du fait qu'il y a seulement deux ouvriers et cela risque de durer fort longtemps !
Pendant ce temps, les conditions d'hébergement se dégradent considérablement compte tenu qu'aucun travail d'entretien n'a été effectué... Les conditions d'hygiène sont épouvantables, et il y a risque de maladie et d'épidémie, la plupart des plafonds et murs sont lézardés, les plâtres se détachent. L'installation électrique et sanitaire sont défectueuses. Nous pensons qu'il est urgent d'activer les travaux de rénovation et de prendre toutes les dispositions utiles afin que les résidents du foyer soient convenablement logés car un grand mécontentement — que nous comprenons — et approuvons, se développe dans le foyer.

chronique juridique

Droits des travailleurs algériens :

FAISONS-LES RESPECTER EN LES CONNAISSANT

De nombreux travailleurs algériens, dans les mois à venir, vont devoir faire renouveler leur « certificat de résidence ». Il est important qu'ils soient informés avec exactitude sur ce qu'ils peuvent exiger de l'administration. Pour cela, il est nécessaire que les militants de la C.G.T. se rappellent bien le caractère particulier, sur le plan juridique, du régime de l'immigration algérienne, et le contenu de l'accord bilatéral de 1968 (1).

— Le régime juridique de l'immigration algérienne résulte de l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968.

L'accord signé à Alger le 27 décembre 1968 a établi les bases d'un régime particulier d'immigration, échappant au cadre général de la réglementation de l'emploi des immigrés en France.
Le système est simple dans son principe : les Algériens peuvent venir travailler en France s'ils sont titulaires d'une carte délivrée par l'Office National Algérien de la Main-d'Œuvre (ONAMO), revêtue du tampon de la « mission médicale » française en Algérie. En délivrant les cartes ONAMO, le gouvernement algérien ne doit pas dépasser un « contingent » annuel, qui avait été fixé en 1968 à 35 000, puis en 1972 et 1973 à 25 000.
Les Algériens porteurs de la carte ONAMO peuvent rechercher librement un emploi salarié durant neuf mois pendant lesquels aucune priorité du marché national de l'emploi ne peut leur être opposée. Ils doivent demander au plus tard à l'expiration de cette période, sur présentation d'un engagement de travail, la délivrance d'un « certificat de résidence », qui leur est délivré de plein droit.

— Suspension de l'immigration algérienne depuis septembre 1973

Depuis septembre 1973, le gouvernement algérien a suspendu lui-même l'émigration algérienne, en dénonçant les nombreux attentats à caractère raciste ou xénophobe dont sont victimes les Algériens en France. La C.G.T., de son côté, a protesté à de nombreuses reprises à l'époque, et depuis(2) contre l'inapplication de la loi du 1er juillet 1972 contre le racisme, l'impunité dont bénéficient les auteurs des attentats, et tout récemment contre le harcèlement des immigrés à l'occasion des contrôles policiers pratiqués dans la rue et les transports en commun.
Il n'y a donc pas eu de nouveaux travailleurs algériens venant de leur pays depuis 1973, mais ceux qui sont en France (plus de 400 000) et leur famille bénéficient de l'accord de 1968 pour leurs droits.

Depuis deux ans La Tribune a publié régulièrement une chronique juridique. C'est un besoin essentiel pour les travailleurs immigrés de connaître leur droit. C'est pourquoi nous utiliserons toute une page. Elle sera en français dans le journal franco-arabe et pourra ainsi aider les organisations dans la défense de la main-d'œuvre immigrée.

Qu'est-ce que le certificat de résidence ?

Le « certificat de résidence » des Algériens est un titre de séjour qui vaut en même temps droit au travail, sur l'ensemble du territoire français et pour toutes les professions salariées. Ce titre de séjour, qui **permet à son titulaire à la fois de circuler, de séjourner et de travailler en France** est différent de la carte de séjour du droit commun : la Cour de Cassation elle-même l'a affirmé (3).
La durée normale du certificat de résidence est de 5 ans. Mais les Algériens qui résidaient déjà en France depuis 3 ans en décembre 1968 ont obtenu, par application de l'accord, un certificat de résidence valable 10 ans. Les membres de la famille d'un travailleur algérien, qui ont obtenu le regroupement familial, ont un certificat de « même validité » que le « chef de famille ».

— Principe essentiel : le renouvellement est automatique

D'après l'article 7 de l'accord franco-algérien de 1968, « les certificats de résidence **sont renouvelés automatiquement ».** Cela est vrai quelle que soit la durée du premier certificat (5 ou 10 ans) et quelle que soit la situation du travailleur : y compris s'il est chômeur.

La demande de renouvellement est à déposer au commissariat de police, dans les trois mois qui précèdent la date d'expiration (4).

— Dans deux situations seulement, il y a danger.

a) Limitation à un an.
Si, lors du premier renouvellement de son certificat de résidence (valable 5 ans) un travailleur algérien se trouve **en situation de chômage depuis plus d'un an,** l'administration peut limiter **à un an** la durée du deuxième certificat qu'elle lui délivre (article 7 de l'accord).

Attention :

1) cette limitation est inapplicable aux renouvellement des certificats de résidence ayant une durée de 10 ans ;
2) cela n'est vrai que pour le premier renouvellement : donc le deuxième renouvellement est toujours automatique (mais attention à ce qui est dit à **b)**) ;
3) cette restriction ne peut concerner (d'après le texte de l'accord) que ceux dont le chômage a duré « plus de douze mois consécutifs » (donc sans interruption) ;
4) en toute hypothèse, les autorités de police ne peuvent pas délivrer un certificat de résidence d'une durée de validité inférieure à un an, et **la pratique des autorisations provisoires de séjour trimestrielles est illégale.**

b) Retrait du certificat de résidence
L'article 10 de l'accord bilatéral comporte une disposition dangereuse : en effet les certificats de résidence (quelle que soit leur durée) peuvent être retirés aux ressortissants algériens « considérés comme oisifs (!) du fait qu'ils se trouvent **sans emploi ni ressources depuis plus de six mois consécutifs ».**
Le texte n'autorise le retrait du titre de séjour que si son titulaire est à la fois sans emploi et **sans ressources depuis plus de six mois sans interruption ;** ceci implique qu'une simple insuffisance de ressources ne permet pas une telle mesure.
Exemples :
- le chômeur qui perçoit les allocations ASSEDIC ou simplement l'aide publique, ou des secours, n'est pas « sans » ressources ;
- celui qui serait lui-même sans ressources, mais serait aidé par un parent ou des camarades ne devrait pas être considéré comme « sans ressources ».

— Il faut informer, et si besoin est, accompagner les travailleurs concernés

On le voit, il faut être particulièrement vigilants pour s'opposer aux pratiques abusives. La C.G.T. s'est adressée au ministère de l'Intérieur pour lui demander **quelles instructions écrites, générales,** il avait envoyé à ses services pour garantir l'application de l'accord franco-algérien de 1968. On attend toujours ces instructions précises. En informant les travailleurs algériens concernés, et en les soutenant activement dans leurs démarches, les militants de la C.G.T. empêcheront le gouvernement français, qui a échoué avec sa prétendue « aide au retour », d'obtenir des rapatriements forcés.

---

(1) Le texte de cet accord a été publié au *Journal Officiel* du 22 mars 1969. (On peut se le procurer à la Direction des *Journaux Officiels*, 26, rue Desaix, Paris 15e. Prix : 0,50 F).
(2) Notamment délégations du 17 septembre 1975 et d'octobre 1978. Voir aussi le « Mémoire sur les libertés des travailleurs immigrés en France », mars 1977 (publié dans « Droit Ouvrier », novembre 1977).
(3) Chambre criminelle, arrêt du 11 mars 1973.
(4) Circulaire 69-49 du 31 janvier 1969 du ministère de l'Intérieur. Remarque : Il vaut mieux faire la demande trois mois avant, mais la circulaire dit « dans les trois mois ».

LA MAL VIE...

Daniel KARLIN
Tony LAINÉ

Préface
de Tahar Ben Jelloun



La page 13 sera consacrée à des informations culturelles intéressant chacune des immigrations concernées. Elle sera différente selon chaque journal.

« Nouveau film, nouveau livre : à la rencontre des travailleurs algériens de Marseille, j'ai découvert « La Mal Vie ». Enfants de l'exil, parler de vous, c'est parler de moi... »
Après « La Raison du plus fou », Karlin et Lainé - le cinéaste - récidivent, avec la complicité de Tahar Ben Jelloun, l'auteur de « La plus haute des solitudes ». « La Mal Vie », c'est d'abord un film conçu pour Antenne 2 par Karlin et Ben Jelloun. Chronique de deux vies, celles de Noureddine et Naïmi : l'un est chômeur, et l'autre manie la pelle et la pioche à cent trente mètres sous terre.
L'un et l'autre ont dû laisser en Algérie femme et enfants. Les deux destins se complètent et se contredisent : à travers eux, c'est toute l'immigration algérienne en France qui est questionnée. Il fallait dénoncer tant d'injustices et de misères, la méconnaissance et le néant des existences gâchées. Mais il fallait aussi refuser de laisser dans l'ombre les interrogations les plus gênantes : « ... Ils sont comme ancrés dans la terre de souffrance. Sous l'oppression, l'exploitation et les réalités économiques, il y a comme une tumeur maligne, un choix qu'il me faut élucider... Comment la machination dont ils sont les victimes les a-t-elle le plus gravement atteints ? Comment a-t-elle créé en eux une structure de pensée qui les agit à leur insu ? »



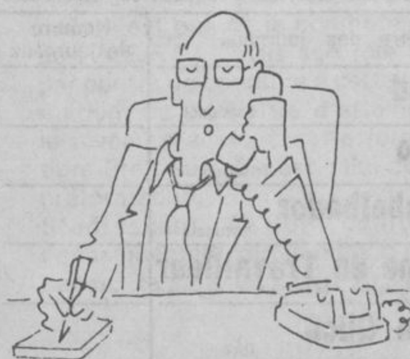
EDITIONS SOCIALES

DIALOGUER TOUTE L'ANNÉE

« Semaine du dialogue » du 19 au 26 novembre entre Français et immigrés, précédée de petits films télévisés mettant l'accent sur les différences naturelles existant entre les travailleurs de diverses origines géographiques. En soi, cette initiative prise par le secrétaire d'État à l'Immigration est intéressante. Encore que le dialogue devrait avoir lieu en permanence. Tel n'est pas le cas, par la faute du gouvernement dont le cynisme éclate ici. Alors qu'il fait grand bruit sur la « semaine du dialogue », il supprime dans le même temps l'Association pour l'Enseignement aux Étrangers, le budget pour l'alphabétisation (moyen s'il en est de faciliter le dialogue) est réduit à sa plus simple expression, des expulsions arbitraires ont lieu tous les jours. Fait aggravant, la « semaine du dialogue » sera financée, en partie, par le Fonds d'Action Sociale, lui-même alimenté pour l'essentiel par les immigrés !

UN STAND M.O.I.-INFORMATION

Les six mensuels de la C.G.T. édités en langue arabe, portugaise, espagnole, italienne, turque et serbo-croate sont heureux de vous inviter à passer dans leur stand au 40e Congrès.



COOPERANT FRANÇAIS EN ALGERIE



COOPERANT ALGERIEN EN FRANCE

avec l'autorisation de Konk

L'exposition photo présentée dans le stand M.O.I.-INFORMATION AU 40e Congrès a été réalisée avec le concours de Sebastiao Ribeiro SALGADO Junior, photographe à l'Agence Gamma.

GUIDE DU MILITANT POUR L'ACTION

Unique en France, ce recueil des droits des travailleurs immigrés édité par la C.G.T. est en vente depuis 1976, au prix de 10 F. Il existe une édition en langue turque de ce recueil (15 F), une édition en langue arabe est en préparation (février 79).

MONTAGE AUDIO-VISUEL

LES IMMIGRÉS, LA C.G.T. (réf. 77-186)
Montage A.V. - Durée 15 mn.
4 versions : Turc, Arabe, Portugais, Français.
Montage A.V. prix : 500 francs.

QUELQUES CONSEILS D'UTILISATION

OBJECTIF : Obtenir au niveau de l'entreprise, de l'U.L. etc., un débat entre les travailleurs et l'organisation syndicale qui prenne en compte tous les aspects de la surexploitation des travailleurs immigrés en vue de l'action.

• **Ce qu'on peut attendre généralement d'un montage audio-visuel :** Etre un moyen attractif permettant à l'auditoire de se plonger facilement dans le sujet qui a motivé l'assemblée convoquée par l'organisation syndicale, moyen souvent plus vivant que ne l'est une introduction orale de ce sujet par un militant.

IL FAUT SAVOIR

CE MONTAGE DIAPOS est conçu pour être utilisé sur les appareils SIMDA 2015. Il est donc topé magnétiquement.

SI VOUS N'AVEZ PAS D'APPAREIL SIMDA 2015, **vous pouvez néanmoins acquérir ce montage diapos :** en effet, un appareil pour projeter les diapositives et un magnétophone à cassette suffisent : la synchronisation des diapos se fera à partir de la bande-son manuellement.

MAIS DANS CE CAS : Il est indispensable d'avoir les dialogues avec mention du changement de diapo.

Il est également indispensable de procéder, avant la réunion, à une projection car la mise au point du passage manuel des diapos demande une certaine préparation.

EVIAN

présent dans le stand M.O.I.-INFORMATION au 40e Congrès de la C.G.T.

BON DE COMMANDE

En cas de changement d'adresse ou de diffuseur, inscrire les nouveaux renseignements dans le cadre ci-dessous.

Ecrire en lettres majuscules

NOM

ADRESSE

Numéro Rue

Code postal Ville

NOM et ADRESSE de l'ENTREPRISE où seront diffusés les journaux

FÉDÉRATION D'INDUSTRIE

Tout règlement est à adresser à M.O.I. INFORMATION,
213, rue Lafayette, 75480 PARIS Cédex X. Numéro compte C.C.P. C.G.T. 62.84 L Paris

NOMBRE DE JOURNAUX
S'agit-il d'une nouvelle commande ☐
ou d'une modification ☐
PAIEMENT : formule retenue
— après chaque envoi ☐
— abonnement ☐
— autres formules ☐
(Mettre une croix dans la case correspondante)

Titre des journaux	Nombre de journaux
Unidad Espagnol	
Lavoro Italien	
O Trabalhador Portugais	
Tribune du Travailleur Tunisien - Marocain - Algérien	
İşçinin Gücü Turc	
Yu Radnik Yougoslave	

Il y a à travers la France une multitude de groupes d'immigrés qui prennent chaque mois des initiatives. Il y a aussi des personnalités qui prennent leur place dans le syndicat, le monde culturel, scientifique ou sportif. En dressant le portrait des uns et des autres sur cette page nous contribuerons à mieux faire connaître l'immigration à elle même dans toute sa richesse.

A. E. F. T. I.

L'A.E.F.T.I. est une association qui concentre l'essentiel de ses forces au service de la Formation des Travailleurs Immigrés. Elle situe son action dans un secteur laissé pour compte comme tant d'autres par les Pouvoirs Publics, dans les structures de la formation des adultes : celle des Travailleurs Immigrés.

L'A.E.F.T.I., dès sa naissance en 1971 s'est donnée cette mission fondamentale, à savoir :

— de favoriser l'élévation des connaissances générales et le niveau culturel des immigrés et de leur famille dans le respect de la culture de leur pays d'origine.

Dans ce but elle vise à développer leur formation générale par l'alphabétisation, l'enseignement du Français et de leur langue nationale, du calcul, du dessin, par une initiative technologique, pour un accroissement des connaissances à la vie sociale et professionnelle.

La première étape de cette formation est l'alphabétisation quand le travailleur immigré n'a pas appris la lecture et l'écriture dans sa langue maternelle ; elle concerne encore un grand nombre de travailleurs, 800.000 en France, selon une estimation récente.

Quand cette étape est franchie, ou quand les travailleurs immigrés ont été salarisés dans leur pays d'origine, ce sont des étudiants en Français, langue étrangère.

Alphabétisation, enseignement du Français, formation, constituent trois étapes, trois volets.

Assurer la formation professionnelle n'est pas de la compétence de l'A.E.F.T.I., mais son rôle est par contre de conduire à cette formation, de permettre d'atteindre le niveau d'accès à cette formation. Bref, son rôle est celui de la préformation.

S'adressant à des adultes, l'enseignement laïque qu'elle dispense, tend à leur permettre la participation pleine et entière à toutes les activités sociales, syndicales, économiques et politiques, soit en France, soit dans leur pays d'origine.

Dans le cadre de cette mission, l'A.E.F.T.I. oriente son action dans deux directions complémentaires :

— elle prend directement en charge l'organisation des stages de formation et des activités connexes,

— elle contribue au développement de la réflexion et de la recherche théorique et pratique touchant l'ensemble des problèmes de la formation des migrants.

La formation des travailleurs immigrés est une revendication qui s'insère dans le contexte global de l'immigration. Elle n'est pas isolée des autres revendications pour l'égalité des droits, l'amélioration des conditions de vie et de travail, contre le racisme.

Avec l'appui des centrales syndicales et notamment la C.G.T., elle agit pour que l'alphabétisation et la formation des travailleurs immigrés soient un droit reconnu et financé par l'Etat et le Patronat.

Elle agit pour que l'enseignement du Français aux travailleurs migrants soit pris en charge par un véritable service public.

Face à l'offensive des Pouvoirs Publics et du Patronat visant les travailleurs migrants et leur famille, l'A.E.F.T.I. mène un combat unitaire avec les organismes de formation qui tiennent compte des intérêts des migrants et des syndicats pour faire triompher les droits.

Animé par le souci d'être efficace et pour mieux répondre aux besoins des travailleurs dans les différentes régions de France et pour être plus près des travailleurs de chaque industrie, l'A.E.F.T.I. s'est dotée d'une structure nationale qui recoupe de plus en plus les régions et les professions à forte proportion en travailleurs immigrés.

Les sections locales et professionnelles, ses comités départementaux et régionaux dans les différentes villes de France telles qu'à Marseille, Lyon, Grenoble, Nancy, Bordeaux, Orléans, Rouen et la Région Parisienne, animent des cours dans les entreprises et les quartiers pour les réfugiés d'Amérique Latine, pour les femmes, les chômeurs, les handicapés du travail, les travailleurs de la construction, de l'alimentation, etc...

Cette activité de l'Association se perfectionne et s'approfondit grâce à une pédagogie qui tient compte de la réalité vécue des travailleurs immigrés, du respect de leur culture et de leur identité nationale. C'est en ce sens que sa dernière Assemblée Générale des 17 et 18 juin 1978 a décidé de développer et d'animer des cours en langue maternelle.

Un million d'immigrés ne parlent pas ou peu la langue française. Moins de 1 % bénéficient dans les entreprises de 10 salariés et plus, des actions de formation professionnelle, contre 10 % pour les travailleurs français. Voilà la réalité que Monsieur STOLERU considère comme vraiment « dépassée » aujourd'hui, puisque toujours selon lui tout a été fait pour répondre à ces besoins par les pouvoirs publics.

On le voit bien, la tâche est considérable et l'A.E.F.T.I. entend prendre toute sa place pour développer les actions d'alphabétisation et d'enseignement et faire triompher ces revendications.

A.E.F.T.I. 66, boulevard de Sébastopol - 75003 PARIS

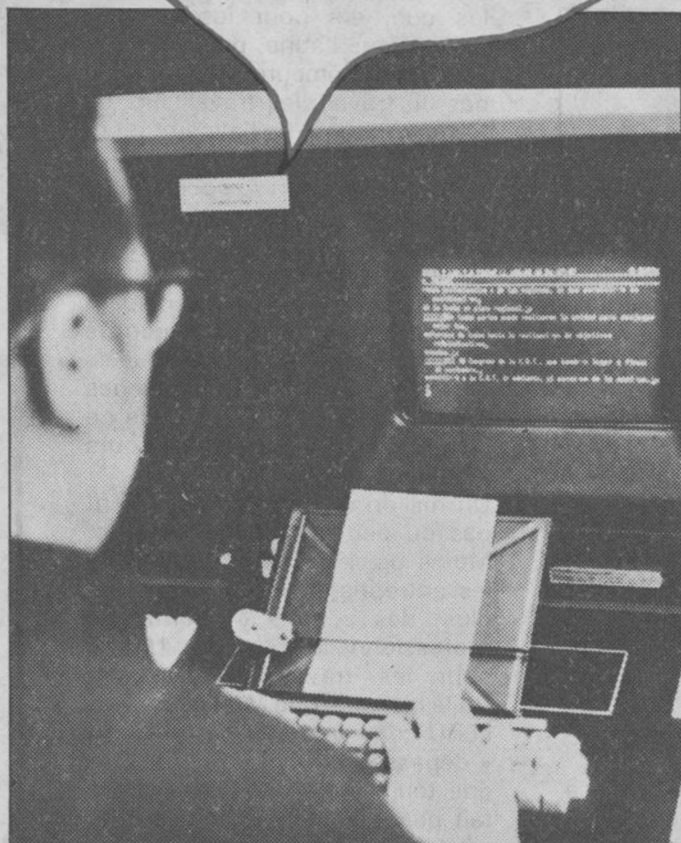
منبر العامل
التونسي الجزائري المغربي

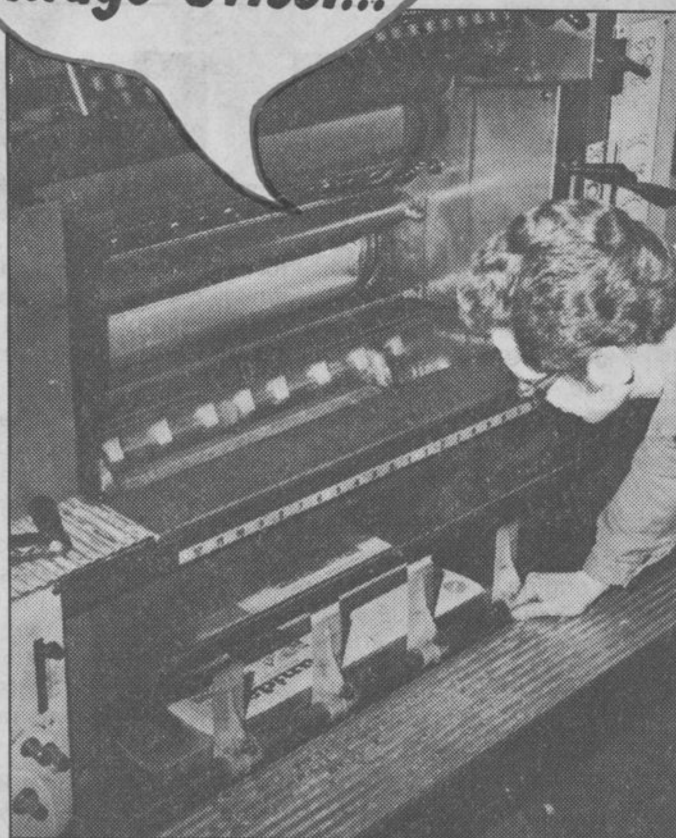
O TRABALHADOR
unidad
lavoro
İŞÇİNİN GÜCÜ
YU RADNIK

HIER en Typo...



AUJOURD'HUI en Photocomposition et en tirage Offset...





L'Imprimerie Lensoise MET UNE TECHNIQUE NOUVELLE AU SERVICE DES JOURNAUX DE LA C.G.T. EN LANGUES MATERNELLES

A partir du prochain numéro, cette page sera consacrée aux informations en provenance du pays d'origine des lecteurs, sous la forme d'une lettre qui retracera les principaux événements écoulés et d'articles réalisés par les militants de la C.G.T.